

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 V.274 Vœu relatif aux Mineurs Non Accompagnés et dispositifs de prise en charge des jeunes majeurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu du Groupe écologiste de Paris relatif à l'accueil et au suivi des Mineurs Non Accompagnés et l'Amendement au Budget Supplémentaire déposé par le Groupe écologiste de Paris relatif à la création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour les jeunes majeurs ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à l'accueil des jeunes majeurs, adopté en juin 2017 ;

Considérant les vœux de l'exécutif relatifs aux mineurs isolés étrangers, respectivement adoptés en juillet 2017 et mai 2018 ;

Considérant les orientations du schéma de prévention et protection de l'enfance 2015-2020 ;

Considérant que sur la question des mineurs isolés étrangers, la ville de Paris a souhaité se doter d'un plan dédié, adopté à l'unanimité en conseil de Paris d'avril 2015 ;

Considérant le processus d'amélioration continue engagé par la Ville de Paris pour mettre en œuvre les 15 propositions de ce plan et se conformer à l'ensemble des recommandations formulées par le Défenseur des Droits en matière de prise en charge des mineurs non accompagnés ;

Considérant la reconnaissance de ce dernier des améliorations apportées par la Ville de Paris en la matière;

Considérant le budget annuel de 80 millions d'euros par an pour mettre en œuvre ce plan, qui concerne plus de 1400 mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, soit 30% de l'ensemble du public pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance ;

Considérant l'augmentation significative du nombre de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés avec 6 700 évaluations réalisées en 2017 contre 2 000 en 2016 ;

Considérant que malgré l'ensemble des moyens déployés, il est impossible pour les quelques collectivités particulièrement concernées par cette question de faire face seules au défi que constitue l'arrivée de ces jeunes migrants venus chercher refuge en France ;

Considérant l'accord entre l'Association des Départements de France et le gouvernement concernant les Mineurs Non Accompagnés ;

Considérant le manque de solutions offertes dans les dispositifs d'hébergement relevant de la compétence de l'État, la ville de Paris a proposé à ce dernier de travailler en partenariat étroit autour de la création d'un lieu d'accueil de jour dédié aux jeunes évalués majeurs qui constituent un public vulnérable du fait de leur jeune âge et de la dureté du parcours migratoire ;

Considérant que l'ensemble de ces avancées sont autant de signes forts de la volonté absolue de la collectivité de disposer d'une réponse à chaque étape du parcours du jeune et de répondre ainsi à son intérêt premier ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu:

- Que la ville de Paris s'engage à Poursuivre le travail engagé en continuant à améliorer l'ensemble du dispositif d'accueil, en fonction des besoins des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, et présenter à l'automne, dans le cadre de l'Observatoire départementale de protection de l'enfance, une évaluation partagée du plan d'accueil des mineurs isolés étrangers ;
- Que la ville de Paris s'engage à Identifier dans les meilleurs délais un site permettant la création d'un accueil de jour dédié aux jeunes majeurs à l'automne prochain, et pour lequel la Ville de Paris s'engage à financer une partie du fonctionnement à hauteur de 300 000 euros en année pleine ;
- Que la ville de Paris s'engage à Interpeller l'État sur l'urgence à développer à Paris des services permettant aux jeunes majeurs relevant de sa compétence d'accéder au droit commun ; de participer à la création et au cofinancement de cet accueil de jour dédié aux jeunes majeurs et de lancer une réflexion sur la création d'un lieu d'hébergement pour un public de jeunes majeurs (âgés de 18 à 21 ans), public encore fragile par leur jeune âge.